

**M. Gérard Loïsele (Saint-Henri):** Monsieur l'Orateur, je crois qu'il y a ici une question de procédure. Je demande le consentement unanime de la Chambre pour retourner à l'appel des motions.

**M. l'Orateur adjoint:** L'honorable député de Saint-Henri demande que la Chambre, du consentement unanime, retourne à l'appel des motions dans le but de proposer l'adoption du 5<sup>e</sup> rapport du comité. Y consent-on?

**Des voix:** D'accord.

## AFFAIRES COURANTES

[Français]

### BILLS PRIVÉS EN GÉNÉRAL ET RÈGLEMENT

#### ADOPTION DU 5<sup>e</sup> RAPPORT

**M. Gérard Loïsele (Saint-Henri)** propose que le 5<sup>e</sup> rapport du comité permanent des bills privés en général et du Règlement, présenté à la Chambre plus tôt aujourd'hui, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

## BILLS PRIVÉS

[Traduction]

### LA LÉGION ROYALE CANADIENNE

**M. Lloyd Francis (Ottawa-Ouest)** propose: Que le bill S-28, concernant la Légion royale canadienne, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent des bills privés en général et du Règlement.

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je propose que le bill soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité plénier, et que nous acceptions d'en accélérer l'adoption. C'est un bill extrêmement simple. Le comité ne peut se réunir et faire son rapport que vers la fin de l'automne. Je pense accélérer l'adoption du bill et aller au-devant des désirs de la Chambre en proposant:

Qu'on modifie la motion en supprimant tous les mots après le mot «renvoyé» et en les remplaçant par ce qui suit:

«au comité plénier.»

**M. l'Orateur adjoint:** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(L'amendement de M. Lambert (Edmonton-Ouest) est adopté.)

**M. Francis:** Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le bill S-28, concernant la Légion royale canadienne. Il a été présenté à l'autre endroit par le sénateur Carter et a été examiné par le comité permanent de la santé, du bien-être et des sciences du Sénat. Les députés

### *Légion royale canadienne*

qui désirent connaître les débats du comité peuvent consulter le compte rendu de la séance du 17 juillet, dont j'ai un exemplaire.

La légion canadienne célèbre cette année son 50<sup>e</sup> anniversaire. Elle a été créée après la Première Guerre mondiale à la demande des anciens combattants qui ont jugé absolument indispensable la présence de cette association vouée au culte de la fraternité et à l'entraide. Après la Deuxième Guerre mondiale, elle a accueilli un nombre considérable de nouveaux membres. Mais aujourd'hui, la Légion fonctionne d'après de vieux statuts datant de 50 ans à peu près. Le bill rajeunit donc plusieurs articles de ces statuts.

La Légion continue de recruter, mais elle sait que son assiette se rétrécit, c'est-à-dire que le nombre des anciens combattants diminue continuellement. Elle a en conséquence modifié ses conditions d'admission, et accueille maintenant les fils et les filles des anciens combattants. Il lui faut penser à l'avenir, prévoir l'évolution qui va probablement intervenir à l'époque qui vient.

Le bill a pour objet de clarifier et de moderniser les règles régissant l'annulation des chartes de filiales, la dissolution des succursales et l'aliénation de leurs biens. Il a pour but d'instaurer des méthodes modernes de gestion et de contrôle des biens, pour garantir le respect des droits des membres anciens et nouveaux, et pour éviter des opérations inopportunes ou des aliénations désavantageuses pour la Légion.

Les députés qui désireraient avoir des précisions sur ce sujet verront sûrement que les auditions de témoins auxquelles le comité de l'autre endroit a procédé sont tout à fait complètes et ne laissent rien dans l'ombre. J'espère qu'avec le consentement unanime, nous pourrions procéder aujourd'hui à l'examen en comité plénier, comme on peut le conclure de la motion du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), et aussi passer à la 3<sup>e</sup> lecture, en prévision d'un ajournement peut-être prochain.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2<sup>e</sup> fois et étudié en comité. Rapport est fait du bill.)

● (1710)

**M. Francis** propose: Que le bill soit lu pour la 3<sup>e</sup> fois et adopté.

**M. Arnold Peters (Timiskaming):** Monsieur l'Orateur, je m'intéresse à la Légion depuis fort longtemps et, à ce titre, je suis très heureux que la Chambre ait pris une mesure que j'estime tout à fait inhabituelle. Tout d'abord, c'est presque par permission que le bill, présenté assez tard, a été examiné par l'autre endroit. Ensuite, notre assemblée, où les anciens combattants ont moins d'influence qu'autrefois, lui a accordé une attention toute particulière.

Je tiens à féliciter la Légion de ses efforts pour s'adapter et résoudre les problèmes relatifs à la propriété et à la gestion de ses biens. En même temps que les membres de la Légion ont changé, la conception que l'on se fait de la Légion s'est modifiée. Les vétérans qui ont servi pendant la Deuxième Guerre mondiale ont maintenant dépassé l'âge de prendre une part active et prépondérante aux activités de la Légion. Ils sont maintenant quinquagénaires.